

Site Natura 2000

Vallée du Kolvenderbach

BE33057



Carte d'identité

| | | | |
|----------------------------|-------------------|---|------------|
| Superficie | 193,08 ha | Direction du DNF | Malmedy |
| Communes concernées | Amblève, Bullange | Date d'adoption de l'arrêté de désignation | 01/12/2016 |

Description du site

Le site s'articule le long de la vallée du Kolvenderbach et de ses affluents jusqu'à sa confluence avec l'Our. D'une grande beauté paysagère, il est composé d'une série d'habitats représentatifs de la haute Ardenne. Les versants forestiers situés dans les deux-tiers nord du site sont occupés principalement par des hêtraies à luzule blanche. Ces forêts abritent notamment le pic noir et la cigogne noire. Le cours d'eau est longé par des aulnaies, des prairies humides à végétation haute (reine des prés), des bas-marais, quelques prairies à molinie et des prés à nard. Grâce à divers projets de restauration, d'importantes superficies de fond de vallée autrefois occupées par des résineux laissent maintenant la place à une mosaïque de milieux ouverts de forte valeur patrimoniale. L'habitat le plus représenté est la prairie maigre de fauche très riche en espèces. Nous pouvons notamment y observer le milan royal, le cuivré de la bistorte et la pie-grièche écorcheur.

Habitats et espèces Natura 2000

Un **habitat Natura 2000** est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne. En Wallonie, ces habitats sont regroupés en unités de gestion (UG) nécessitant des mesures¹ pour les maintenir dans un état de conservation favorable. La liste des principaux habitats Natura 2000 présents dans ce site sont:



Prairie de fauche de moyenne altitude

| Nom de l'habitat (type d'UG) | Surface (ha) |
|--|--------------|
| Hêtraies à luzule (UG 8) | 45,43 |
| Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (UG 2) | 16,84 |
| Prairies humides à végétation haute (UG 2) | 2,99 |
| Végétation des eaux courantes (UG 1) | 2,30 |
| Forêts alluviales* (UG 7) | 1,74 |
| Pelouses à nard* (UG 2) | 1,71 |
| Prairies de fauche de montagne (UG 2) | 1,09 |
| Prairies à molinie (UG 2) | 1,05 |
| Landes sèches (UG 2) | 0,21 |
| Végétation des plans d'eau pauvre en éléments nutritifs (UG 1) | 0,03 |

* Habitats prioritaires, c'est-à-dire nécessitant des mesures de protection plus strictes.

Une **espèce Natura 2000** est une espèce en danger d'extinction, vulnérable, rare ou dont la répartition géographique est restreinte à l'échelle européenne. La liste des principales espèces Natura 2000 présentes dans ce site sont:



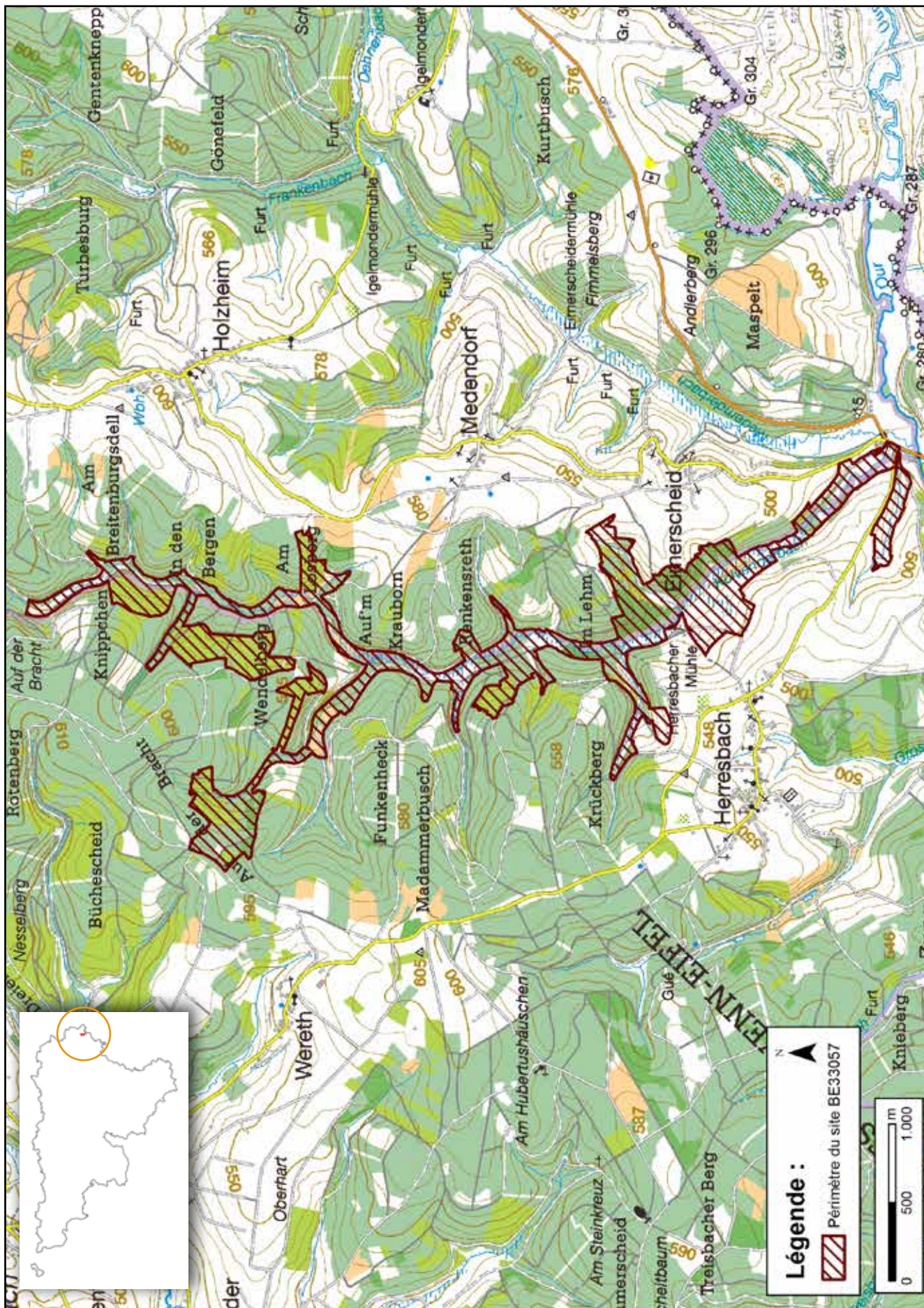
Pie-grièche écorcheur



Cuivré de la bistorte

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Oiseaux | Mammifères |
| Cigogne noire | Grand Murin |
| Milan royal | Loutre d'Europe |
| Pic noir | Poissons |
| Pie-grièche écorcheur | Chabot |
| Insectes | Lamproie de Planer |
| Cuivré de la bistorte | |

¹ Les mesures de gestion sont décrites dans le "Guide de gestion Natura 2000" disponible sur le site internet de Natagriwal



Vous avez une question sur Natura 2000?

Informations générales et conseils de gestion:

• Natagriwal:
www.natagriwal.be (0495 66 09 50)
 • Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel:
www.botrange.be (080 44 03 90)

Informations biologiques et législatives:

<http://biodiversite.wallonie.be>

Informations cartographiques:

<http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Informations administratives et réglementaires:

Département de la Nature et des Forêts (DNF): 081 33 51 64

Avec le soutien de la



Wallonie



Fiche réalisée par Natagriwal (version 07/2017)
 Source des données: M.B. du 28/06/2017